

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 6 Mars 1996 et en particulier l'article 3,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article 571-17,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant la demande présentée par l'entreprise CLAISSE ENVIRONNEMENT, sollicitant l'occupation temporaire d'une partie du domaine public afin de réaliser une réhabilitation sur un réseau d'assainissement sans ouverture de route, rue Jacques Prévert, il convient prolonger notre arrêté 2020-27927 en date du 3 décembre 2020 et prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagés.

**2020-27958.**

**ARRETONS**

**Article 1.**

Notre arrêté 2020-27927 en date du 3 décembre 2020, est prolonger dans les mêmes conditions jusqu'au 8 janvier 2021.

**Article 2.**

Les autres articles de notre arrêté 2020-27927 restent inchangés.

**2020-27958.**

**Article 3.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 4.**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale opérationnelle CS 2068 – 59028 LILLE Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise CLAISSE ENVIRONNEMENT 4, rue Léon Gambetta 59350 SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,

Le 17 décembre 2020,

Le Maire,

Gérard CAUDRON.



Affiché le : **03 DEC. 2020**